

Pêche sportive

82 000 \$ pour la commercialisation des rivières

Dernières nouvelles

La Conférence régionale des élus de la Gaspésie et des Îles accorde une somme de 82 000 \$ sur trois ans à la Fédération des gestionnaires de rivières à saumon du Québec afin qu'elle commercialise ses rivières.

Grâce à cette aide, 10 gestionnaires de rivières de la Gaspésie pourront financer des activités promotionnelles sur le marché québécois.

Les retombées économiques liées à cette pêche sportive atteignent 36 millions de dollars par année au Québec. **RDI Est du Québec**

Chasse au phoque

Le Canada perd du terrain

Des députés du Parlement européen considèrent que le Canada est en train de perdre la bataille médiatique au sujet de la chasse au phoque. Une délégation européenne comprenant une dizaine de députés a rencontré jeudi matin les membres du comité des Communes sur les pêches. Les députés canadiens ont tenté de défendre cette industrie attaquée de toutes parts.

Les députés européens présents à Ottawa indiquent que depuis plusieurs mois, ils sont la cible d'une intense campagne de relation publique de la part des défenseurs des droits des animaux.

Ian Hudghton, député écossais du Parti vert, a précisé que les parlementaires ont tous reçu des centaines de lettres de citoyens s'opposant à la chasse au phoque. Il a ajouté que ces lettres étaient souvent accompagnées d'images de phoques ensanglantés gisant sur la banquise, ce qui a pu convaincre une majorité de députés d'interdire la vente des produits de cette chasse.

Jeudi, à tour de rôle, les députés canadiens ont répondu aux questions de leurs homologues européens, non sans décocher quelques flèches aux arguments des opposants en Europe.

« Malheureusement, on fait face à une campagne de désinformation et de démagogie », affirme le député de Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, Raynald Blais. « Les blanchons ne sont plus tués depuis 1982 », rappelle-t-il.

M. Blais ajoute que le drame des chasseurs de phoques est leur abattoir à ciel ouvert, qui frappe l'imaginaire des gens. Il précise que des collectivités entières dépendent largement des revenus de cette chasse.

Les députés européens ont écouté l'exposé des parlementaires canadiens avec attention, sans dire s'ils allaient tenter de renverser la vapeur une fois rentrés chez eux. **RDI Est du Québec**

Pour en savoir plus sur l'énergie éolienne, un dossier de RDI à l'adresse suivante :

http://www1.radio-canada.ca/actualite/semaine_verte/2006/10/19/001-Eolienne10Questions_accueil.asp

Éoliennes

Le marché douteux du vent

Le vent ontarien vaut-il plus que celui qui souffle au Québec? La question mérite d'être posée, quand on sait que les compagnies éoliennes paient beaucoup plus cher les propriétaires terriens ontariens qui leur permettent d'implanter leurs turbines.

Une enquête de l'émission *La facture* a levé le voile sur cet écart dont les agriculteurs québécois font les frais.

Au Bas-Saint-Laurent et en Gaspésie, les grandes compagnies d'énergie de l'Ontario et de l'Alberta s'arrachent littéralement les terres des agriculteurs pour y construire leurs éoliennes. Marie-Louis Plourde, agriculteur, affirme avoir eu des propositions de la compagnie torontoise Skypower qui voulait installer une éolienne sur ses terres, à Cacouna, près de Rivière-du-Loup. Il a exigé 5000 \$, mais la compagnie a jugé que le prix était trop élevé.

Ce qui n'est pas de l'avis de l'économiste Gabriel Ste-Marie, qui trouve le prix nettement insuffisant « quand on sait que le promoteur fait 400 000 \$ de revenus par éolienne, [les entreprises] pourraient doubler, tripler, voire quadrupler la mise, et ça ne ferait guère de différence », explique-t-il.

Pourtant, beaucoup d'agriculteurs du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie ont conclu avec les compagnies d'énergie des contrats qui leur rapportent en moyenne 3000 \$ par éolienne, par année. À Wolfe Island, près de Kingston en Ontario, les agriculteurs recevront, eux, 10 000 \$ pour des éoliennes un peu plus puissantes qu'en Gaspésie. La municipalité recevra, quant à elle, 7500 \$ par année sur chaque turbine, tandis qu'au Québec, les municipalités ne touchent que 1500 \$ par éolienne.

Écarts

Selon les informations obtenues par Radio-Canada, les redevances sont systématiquement plus élevées en Ontario. Pour des éoliennes de même puissance que celles qu'on retrouve au Québec, les agriculteurs ontariens reçoivent plus du double: 6500 \$ en Ontario, contre 3000 \$ au Québec.

Victor Pergat, vice-président de Northland Power, une entreprise présente en Gaspésie, explique cette différence par la valeur des terres. « Le terrain agricole, dit-il, est d'une grande valeur en comparaison à un terrain en montagne, où il y a des roches. »

Ce raisonnement est rejeté par l'économiste Gabriel Ste-Marie, car, argumente-t-il, « ce qui va justifier qu'on verse une redevance plus importante à l'agriculteur ou à l'occupant du territoire, c'est la qualité de la ressource, c'est le vent. »

La valeur de la terre, qu'elle soit agricole ou montagneuse, a donc peu d'importance. Ce sont les vents qui importent le plus et il s'avère qu'ils sont plus forts en Gaspésie qu'en Ontario. Toutefois, Hydro-Québec, qui a lancé des appels

d'offres pour acheter l'électricité générée par les éoliennes, refuse d'imposer un cadre de négociation entre les citoyens, les municipalités et les grandes entreprises.

Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE), n'est pas d'accord avec la société d'État. Pour éviter toute injustice, dit le BAPE, le gouvernement devrait définir un cadre de négociation obligatoire entre les citoyens et les entreprises. Jusqu'à maintenant, conclut le BAPE, le développement de la filière éolienne s'est fait de façon précipitée, voire anarchique au Québec.

Vous pourrez voir le reportage complet à l'émission *La facture*, mardi le 28 novembre à la Télévision de Radio-Canada. **RDI**